VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOHN FRIEDRICH.

NO 74,976, COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

MARDI, LE 2 MAI 1905.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. O. Friedrichs, Encanteur—Bureau Nos 832 834 rue Commune—MARDI, le 2 mai 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 13ième jour de mars et signé le 20ième jour de mars 1905, et aussi en vertu d'un ordre daté et signé le 24 mars 1905, homologuant les procédures d'une réunion de famille, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de grande valeur ci-après décrites, à savoir :

1° Superbe propriété commerciale No 1033 et 1035 rue du Canal, entre l'avenue Remparts et la rue Bourgogne, comprenant une bâtisse en briques à trois étages avec mansarde, occupée par la "Parlor Shoe Store" et autres, contenant en rez-de-chaussée un grand magasin et subdivisée en environ 16 chambres au-dessus le tout plus particulièrement décrit comme suit, à savoir :

Premièrement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans l'ancien faubourg Trémé de cette ville désigné par le numéro "dix" de l'Ilot No 27 borné par les rues Marais Nord Liberté (autrefois Dorgenois) et la rue du Canal d'après un plan dressé par le défunt Joseph Pilié, voyer, le 20 juillet 1845 déposé en l'étude de Lucien Hermann ancien notaire, et lequel dit lot de terre mesurant quarante deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Marais par cent vingt cent pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par JOHN FRIEDRICH, décédé, par achat de Hermann L. Shulte, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett ancien notaire en cette ville, le 8 novembre 1847, et aussi

(b) Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges, servitudes et avantages à dépendant y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé et faisant partie des communes en arrière de cette ville désigné par le numéro neuf de l'Ilot No 27 sur le plan dressé par Bougerol, ancien voyer de la municipalité No un, daté le 4 décembre 1818, déposé en l'étude de Félix De Armas, ancien notaire en cette ville paraît daté le 3 janvier 1819, mesurant quarante deux pieds sept pouces quatre lignes de face à la rue Marais le même mesure sur la ligne du fond, et cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par JOHN FRIEDRICH, décédé par achat de Henry Justes A. Beauabel, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville, date le 23 mars 1849. Le titre enregistré dans le Bureau des Transferts pour cette paroisse dans le livre 47, folio 449

Cette résidence de choix est à une petite distance de marche du centre des affaires, hôtels, amusements, etc. Les personnes désirant un "home" agréable avec de grands terrains devraient être attirés par cette occasion

3° La rangée de résidences bien situées et de bon rapport, en bois, couvertes en ardoises, avec bâtisses à deux étages dans le fond, et la résidence simple en bois Nos 117, 119, 121, 123 et 125 rue N. Liberté, entre l'avenue du Canal et la rue Iberville, contenant en tout, incluant les bâtisses dans le fond à deux étages, environ 19 chambres cabinets, galeries, etc. dans les cours sont des citernes hangars, etc. Le terrain mesurant 85 pieds 3 pouces sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et est plus particulièrement décrit dans l'inventaire comme suit, à savoir :

Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville désignés par les numéros six sept et huit de l'Ilot No 27 sur un plan dressé par Bougerol, alors voyer le 4 décembre 1818 et annexé pour référence à un acte de dépôt en l'étude de Félix de Armas, alors un notaire, le 18 janvier 1819, lesdits lots de terre, mesurant chacun vingt huit pieds cinq pouces de face à la rue Nord Liberté (autrefois rue Trémé) par cent vingt sept pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles connus par les Nos Municipaux 117, 119, 121, 123 et 125 rue Nord Liberté.

Etant la même propriété qui a été acquise par John Friedrich, décédé, par achat de Benjamin Roach, d'après un acte passé pardevant Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville le 18 octobre 1869. Le titre enregistré à dans le Bureau des Transferts pour cette paroisse dans le livre 97, folio 237.

Etant près du centre même de la ville, à proximité de la rue du Canal; ces résidences sont toujours louées et ont une grande valeur spéculative.

4° La propriété de résidence et magasin en briques à deux étages, contrairement situées, Nos 938-942 rue Conti à l'encoignure de la rue Bourgogne, avec une bâtisse contiguë à deux étages en briques dans le fond, No 326 rue Bourgogne, servant de restaurant, résidence adossée et détachée, sur la rue Bourgogne, contenant en tout, magasin sur l'encoignure et environ 15 chambres, dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., plus complètement décrite comme suit, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à dépendant y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé et se trouvant dans cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Bienville et Conti, mesurant en mesure américaine trente trois pieds deux pouces de face à la rue Conti sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne de cent vingt neuf pieds dix pouces entre lignes parallèles, connus par les Nos municipaux 938-942 rue Conti et 324 rue Bourgogne.

Etant la même propriété qui a été acquise par JOHN FRIEDRICH décédé, par achat de Joseph Antoine Schlegel, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville, daté le 23 sept. 1845.

Titre enregistré dans le bureau des transferts pour cette paroisse dans le livre 29, folio 190.

Aucune situation en cette ville n'a plus de meilleur avenir que cette propriété étant près de la manufacture de chaussures de Rosenberg, les ensumers Elect. le Plant, le Theatre Lyric, sont une d'obtenir une grande valeur dans peu de temps.

5° La résidence simple et magasin en bois couvert en ardoises No 240 rue Mire à l'encoignure de la rue Palmyre, contenant magasin et quatre chambres, cour dans le fond, hangars, etc. plus complètement décrit, comme suit, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé étant et se trouvant dans le Premier district de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Palmyre, Mire Gaiquet et Cleveland, et Galvez désigné par le numéro un sur un devis ou plan dudit lot de terre et autres fait par Reigenstein, architecte, et annexé à un acte de vente à Eugène King, passé pardevant Michael Gerson, ancien notaire en cette ville, le 17 juillet 1863 d'après lequel dit devis ledit lot mesurant vingt sept pieds de face à la rue Mire sur une profondeur et façade de cent sept pieds six pouces à la rue Palmire et entre lignes parallèles, connu par le No municipal 240 rue Sud Mire

Etant la même propriété qui a été acquise par John Friedrich décédé, par achat de Denis Mullen d'après un acte passé pardevant James J. Wolfe, notaire en cette ville le 26 avril 1893. Titre enregistré dans le bureau des transferts pour cette paroisse, dans le livre 148 folio 296

Cette propriété de choix est dans un district populeux et est certaine d'une augmentation constante de valeur

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur en deux ans, et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, pour des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, spécialement garantis par hypothèques et loi de vendeur sur la propriété vendue, portant sept [7 0/0] pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq (5 0/0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection sur le billet ou les billets. La propriété devant être conservée assurée et les polices à dessus devant être transférées au porteur ou aux porteurs des billets, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer toutes les taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1905, s'il y en a de dues ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication, l'acquéreur ou les acquéreurs devant déposer dix (10 0/0) pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Les actes de vente devront être passés pardevant Robert P. Upton, notaire de cette ville aux frais des acquéreurs.

THOMPSON B. WALKER,
Avocat.
Chambre 413 bâtisse Hennen
26 mars—26—avril 2, 9, 16, 23, 30 à date

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Pour les Etats-Unis, Port compris :

$12 - - - Un an | $6 - - - 6 mois | $3 - - 3 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris :

$15.15 - - Un an | $7.55 - - 6 mois | $3.75 - - 3 mois

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi Matin.

Pour les Etats-Unis, port compris :

- Un an | $1.50 - - 6 mois | $1.00 - - 4 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger :

$4.05 - - Un an | $2.05 - - 6 mois | $1 25 - - 4 mois

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er ET DU 15 DE CHAQUE MOIS.

ÉDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs remises par MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WM F. C. DUPLESSIS.

No 75,026—Cour Civile de District—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 11 mai 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 22 mars 1905 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville (autrefois connu comme le faubourg Daroustel), désigné comme lot No 2290 (autrefois lot No 56) sur un plan officiel fait par le voyer de ville, le deuxième jour de mai 1832 et déposé en l'étude de Cyrille Pollock, ancien notaire en cette ville, ledit lot en carré de terre est compris entre les rues Touro (autrefois Union), Bourbon (autrefois Bagatelle), Stephen (Girard et Lombard (autrefois Le Aidas) ayant, en mesure anglaise, 319 pieds 6 pouces de face à la rue Touro (autrefois Union), une même façade à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), 307 pieds 6 pouces de face à la rue Stephen Girard et une même façade à la rue Lombard (autrefois rue Liberalise) et contenant dans le tout numérotés de 256 à 267 les deux inclusivement.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Adolph Dugué, administrateur public.
nov—9 16 23 30—mai 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Elias et Mary Porter.

No 75,409—Cour Civile de District — Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 20 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 10 mars 1905, par l'Hon. George E. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les dépendances y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilot No 292, borné sur les Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désigné par le numéro dix neuf sur un plan fait par D. Seghers, daté le 14 mai 1884 maintenant en la possession de M. Jacob Haubert, une copie duquel est annexée à un acte passé en l'étude de Félix J. Dreyfous, le 18 février 1891. Ledit lot mesurant d'après ledit plan trente et un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Toulouse sur cent pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1905.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Adolph Dugué, administrateur.
19 mars—19 26—av 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Guillot.

No 75,481—Cour Civile de District, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 20 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 14 mars 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme lot No Un de l'Ilot No Sept sur un plan fait par Bougerol, le 24me jour de décembre 1834, et déposé en l'étude de F. De Armas, par acte daté le 11 mars 1837 lequel dit lot est situé dans l'Ilot borné par les rues Hôpital, Tonti (Tricou et Rocheblave, et mesurant vingt cinq pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Hôpital, par une profondeur de quatre vingt six pieds, dix pouces et une ligne sur la ligne de côté vers la rue Tonti, et quatre vingt six pieds, deux pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Rocheblave et une ligne dans le fond de quatorze pieds et deux lignes lequel propriété a été acquise par ledit Joseph Guillot le 11 mars 1837 par acte enregistré dans le livre de transferts No 21, folio 612.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905. L'acte de vente pardevant E. T. Florance notaire, aux frais de l'acquéreur.

Adolph Dugué, administrateur.
19 mars—19 26—av 2 9 16 20

Succession de Pedro Cuquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,201 — Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont un pouvant en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Denis Cuquet, exécuteur testamentaire actif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Cobill, avocat.
12avril—12 16 21

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE AUGUST ROY.

No 72,079 — Cour Civile de District, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI le 20 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 14 mars 1905, par l'Hon. John St Paul, juge de la cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir :

1° Tous les droits, titres et intérêts de la dite succession dans et à la ci-après décrite propriété, à savoir :

Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'Ilot borné par les avenues Clairborne et St Roche, les rues Dorbigny et Mandeville et mesurant en façade dix huit pieds de face à l'avenue Clairborne, sur une profondeur de soixante trois pieds, on six pouces et trois lignes entre lignes parallèles et faisant face à l'avenue St Roche formant l'encoignure desdites deux avenues enregistrée dans le livre des transferts 194, folio 613.

Lesquels dit droits, titres et intérêts est le privilège de rédemption de ladite propriété de la susdite vente pour taxes, et est sujette de payer à l'adjudicataire à ladite vente de taxes de son dit mon ant du prix d'achat ensemble avec l'intérêt frais, pénalités et taxes accrues.

2° Tous les droits, titres et intérêts dans et à la ci-après décrite propriété, à savoir :

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilot No 745, borné par les rues Clairborne, Derbigny, Espagne et Mandeville désigné par le numéro deux sur un plan fait le 19 mars 1836, par L. Sargi, et annexé à un acte passé pardevant L. Ferrand, ancien notaire le 4 avril 1836, d'après lequel plan ledit lot mesurant en mesure américaine trente pieds de face à la rue Clairborne, par cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles, sur gistre dans le livre du bureau des transferts 194, folio 613.

Lesquels dits droit, titre et intérêt est le privilège de rédemption de ladite propriété de la susdite vente pour taxes, et est sujette à l'obligation de payer à l'adjudicataire à ladite vente de taxes de son dit montant du prix d'achat, ensemble avec l'intérêt, frais, pénalités et les taxes accrues.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Adolph Dugué, administrateur.
19 mars—19 26—avril 2 9 20

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

Il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 16ème jour de mai 1905, à midi, par ERNEST A. CARRERE, Encanteur, sous et en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, daté le 14 avril 1905, rendu dans l'affaire de la succession de Mme Ann Cunningham, No 75,610 du dossier de ladite Cour.

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent consistant d'un cottage simple, portant le No 529 rue Troisième dans l'Ilot borné par la dite rue et les rues Deuxième, Rousseau et St. Thomas désigné comme lot No douze et mesurant 25 pieds 2 pouces de face à la rue Troisième

Pour plus de renseignements et dimensions voyez le plan exposé à la Bourse d'Encan.

Conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant B. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur incluant les taxes de ville et d'Etat pour 1905.

ERNEST A. CARRERE.
Encanteur No 800 rue Perdido.
16 av—16 23 30—mai 7 14 15 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

L. Frank & Co. vs G. Sp.ns.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 20,862—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Dewing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 25ème jour d'avril 1905, à 11 heures a m, la propriété ci après décrite, à savoir : 1 moteur électrique, 3 balances, 1 lot d'épiceries assorties, lampes, verrerie, etc., etc. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions: Comptant.—WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Bonner & Manion, avocats pour les demandeurs.
14 avril—14 16 18

ANNONCES JUDICIAIRES

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Thos. McDonald.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 75 906—Division D—Attendu que Mme Anna Laura Bowling, veuve de John Thos McDonald, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Thos. McDonald, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les huit jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition, et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Richardson & Soule, avocats. 18 avril—11

Succession de Arthur Lenz et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,754—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont un pouvant en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Anna Wisely et Mme Mary Lenz, administratrices de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. C. Henriques, avocat.
15 av—15 19 24

Succession de George ou George A. Norman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,830—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont un pouvant en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Peter Hoppe, exécuteur testamentaire actif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Peters, avocat.
15 avril—15 19 24

Succession de Justin Dutrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 75,339—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou pouvant en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Veuve Justin Dutrey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. J. Moral, avocat.
14 avril—14 18 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 1041 Tchoupitoulas, entre les rues Peyfarré et Calliope.

Henry Camors vs William Gerchow.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 72 328—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 20 avril 1905 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Un certain lot de terre, situé dans cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Calliope (autrefois Louisa) et Peyfarré, désigné comme lot No quatre sur un plan fait par E Gottheil, architecte, le vingt cinquième jour d'avril 1856, déposé en l'étude de Selim Magoon, notaire en cette ville, comme plan No 2 pt lequel lot mesure quinze pieds, trois pouces de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur dans le fond et soixante seize pieds, dix pouces de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, avec l'usage d'une allée en commun avec d'autres lots, laquelle allée s'ouvre sur la rue Calliope (autrefois Louisa) et mesure trois pieds sept pouces de largeur jusqu'au fond du lot No quatre, et de là quatre pieds, quatre pouces de largeur jusqu'au fond du lot No huit, d'après ledit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Charles J. Théard, avocat pour le plaignant.
17 mars 17 24 31—av 7 14 20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente aux risques et dépens du précédent acquéreur, qui a failli de se conformer avec l'adjudication faite à lui dans cette affaire le 29 mai 1902, d'une grande propriété de résidence améliorée et de valeur du Premier District, faisant face au Cercle Tivoli.

Dans l'Ilot borné par les rues St Charles, Carondelet, Calliope et Delord et le Cercle Tivoli.

La propriété portant le No municipal 1011 avenue St Charles

Aldea McLellan vs James B. Eason, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 67,436—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, JEUDI, le 20 avril 1905 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion irrégulière de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances de cela, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte ou dépendant, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot compris entre le Cercle Tivoli, les rues St-Charles, Delord, Calliope et Carondelet, mesurant quatre vingt deux pieds dix pouces et quatre lignes de face au Cercle Tivoli, cent pieds trois pouces et quatre lignes sur la ligne du fond, cent dix pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St Charles, et cent vingt pieds onze pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Delord; le tout comme désigné sur un croquis annexé à un acte de vente de la susdite décrite propriété par Mme Lydia Knight, veuve de David G. Wire, Sr, passé pardevant Jos. D. Taylor, notaire public, le 8me jour de mai A. D. 1884, à Mme Marie Buel, femme de Edward T. Manning, étant la même propriété que Joseph D. Taylor a acquise à une vente publique faite par Victor Manbert, shérif civil de la paroisse d'Orléans, le 15me jour d'octobre 1894, sous et en vertu d'un writ de fieri facias, lancé dans le procès intitulé Germania Savings Bank vs Mme Marie Buel, femme de Edward T. Manning, No 39,-32, du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —; le tout d'après l'acte du shérif daté le 15 octobre 1894, enregistré en le bureau des aliénations dans cette ville, dans le livre 153, folio 741 et aussi enregistré en le bureau du greffier de ladite cour, dans le livre des actes 8, folio 2851.

Acquis par le défendant dudit Joseph D. Taylor par achat, d'après un acte passé pardevant C. G. Rebentisch, notaire public, daté le 15 octobre 1894 (bureau des aliénations, livre 152, fol. 780).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Harry H. Hall, avocat pour le plaignant.
17 mars—17 18 24 31—av 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Premier District

Portant le No municipal 635 rue Lopez entre les rues Commune et Gravier.

Eureka Homestead Society vs George T. Gerson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,551—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 avril 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot désigné par le No municipal 644, borné par les rues Communes, Gravier, Lopez et Rendon, ledit lot est désigné par le No 31 sur un plan fait par Castaing et Collins, architectes, daté le 20 mars 1866 et déposé en l'étude de A. E. Bienvenue, ancien notaire en cette ville, et ledit lot mesure, en mesure américaine, trente pieds cinq pouces de face à la rue Lopez sur cent cinquante six pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
McCloskey & Rendon, avocats pour le plaignant.
17mars—17 24 31—av 7 14 20